Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 JUIN 2025

DÉLIBÉRATION N°DEL2025-066

Convention relative aux modalités d'organisation administrative et financière de la prise en charge par la Ville de Dreux de certains abonnements « -22 ans + 60 ans /365 jours »
(Éducation)

7.5
Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	**39**
Nombre de présents	**22**
Nombre de pouvoirs	**11**
Votants	**33**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin à seize heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, après l'absence de quorum constaté lors de la séance du vendredi 20 juin 2025, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Étaient présents
Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mounir CHAKKAR, Lydie GUERIN, Sophie WILLEMIN, Pascal ROSSION, Chantal DESEYNE, Hélène BARBE, Alain GUENZI, Arnaud DAUTREY, Aissa HIRTI, Caroline IFTEN, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Étaient excusés
André HOMPS, Florence ARCHAMBAUDIÈRE, Nelson FONSECA

Étaient absents
Fouzia KAMAL, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Jacques ALIM, Nelson FONSECA,

Pouvoirs
Mariam CISSE donne procuration à Talal ABDELKADER, Christine PICARD donne procuration à Lydie GUERIN, Josette PHILIPPE donne procuration à Caroline IFTEN, Cherif DERBALI donne procuration à Pascal ROSSION, François JAGUIN donne procuration à Hélène BARBE, Ratko KLISURA donne procuration à Sophie WILLEMIN, Silvia COUSIN donne procuration à Chantal DESEYNE, Yucel KISA donne procuration à Caroline VABRE, Amber NIAZ donne procuration à Huguette POISSON, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC donne procuration à Maxime DAVID

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime DAVID.

La société Keolis drouais délivre des cartes de transport intitulées – 22 ans + 60 ans / 365 jours.

Une convention est établie entre la Ville de Dreux et la société Kéolis afin que la municipalité puisse régler les factures correspondantes aux abonnements.

Une convention définissant les modalités d'attribution des cartes de car de transport prise par la délibération DEL2024-098 du 8 juillet 2024 arrive à expiration le 30 juin 2025.

À compter de l'année scolaire 2025/2026, sans modification des conditions d'attribution, les frais administratifs restent fixés à 35 € pour l'ensemble des bénéficiaires du dispositif.
La Ville de Dreux réglant la différence par rapport au tarif voté par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

La convention prend effet, le 1er juillet 2025 et expira le 31 mai 2026.

À titre d'information, vous trouverez ci-dessous, un état des lieux des cartes de transport, en comparaison avec l'année scolaire précédente.

Année scolaire	**Abonnement des – 22 ans**		**Abonnement des + 60 ans**		**Total budget**
	En nombre	**En Euros**	**En nombre**	**En euros**	
2023/2024	1 443	234 681€			**234 681€**
2024/2025 au 23/04/25	1 547	270 725€	203	27 608€	**298 333€**
	+104	*+36 044€*	*+ 203*	*+ 27 608€*	*+ 63 652€*

Vu l'avis de la commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et Politique sportive,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la Majorité, 6 voix contre : Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE (pouvoir à Caroline IFTEN), Chérif DERBALI (pouvoir à Pascal ROSSION), Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN **4 abstentions** : Marie-Françoise SCAVENNEC (pouvoir à Maxime DAVID), Carine GENTIL, Maxime DAVID, Sabine FRETEY.

- Approuve le projet de convention joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention,
- Fixe à 35 € les frais administratifs restant à charge des bénéficiaires du dispositif.

Le registre dûment signé.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le 3 juillet 2025
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 3 juillet 2025

Le Maire,
Conseiller régional

MAIRIE DE DREUX (EURE-ET-LOIR)

Pierre-Frédéric BILLET

Accusé de réception en préfecture
028-212801344-20250630-DEL2025-066-DE
Date de télétransmission : 03/07/2025
Date de réception préfecture : 03/07/2025